

# L'Institut national d'histoire de l'art

par Alain Schnapp\* et Bruno Van Dooren\*

L'Institut national d'histoire de l'art est un projet volontariste né du marasme qui affecte les études d'histoire de l'art en France et de la nécessité de redonner aux universités, aux musées et aux diverses institutions parisiennes des moyens de documentation et de recherche à la mesure de l'intérêt du public pour l'histoire de l'art et l'archéologie. À la différence de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne ou de la Hollande, la France ne dispose pas en effet d'une institution capable d'offrir une bibliothèque et des ressources documentaires assurant au public un accès rapide à la production scientifique nationale et internationale.

Alors que les musées français viennent de vivre dans les deux dernières décennies une expansion prodigieuse, l'enseignement universitaire et même la recherche sont restés victimes d'un modèle vétuste qui souffre d'un manque chronique de moyens, qu'il s'agisse d'espace, de personnels ou de bibliothèques. Si le nombre d'étudiants d'histoire de l'art et d'archéologie a considérablement augmenté pour atteindre un effectif de plus de 10 000 étudiants, si dans une mesure moindre le nombre d'enseignants a suivi, la crise qui frappe les bibliothèques et les centres de documentation est patente.

Au demeurant, ces difficultés ne sont pas récentes. La création en 1929 de l'Institut national d'art et d'archéologie construit rue Michelet sur les plans de l'architecte Paul Bigot se voulait déjà une réponse à l'exiguïté de la Sorbonne.

Ce bâtiment, construit grâce au double mécénat de la marquise Arconati-Visconti qui contribua à la construction et du couturier Jacques Doucet, qui offrit la bibliothèque d'art et d'archéologie à l'université de Paris, était déjà trop étroit dans les années cinquante pour pouvoir accueillir décemment bibliothèques, salles de cours et bureaux. Il doit encore à ce jour faire l'objet

d'une rénovation complète et malgré le déménagement en 1993 de la bibliothèque d'art et d'archéologie rue

Richelieu dans les locaux de la Bibliothèque nationale de France, ce bâtiment ne peut suffire aux besoins du public et des chercheurs.

## Le projet

L'idée de la création à Paris d'un Institut national d'histoire de l'art (INHA) qui associe enseignement, recherche et documentation s'est donc imposée progressivement. Ce projet conduisit à un premier rapport d'André Chastel remis en février 1983 au premier ministre Pierre Mauroy. À la suite des propositions d'André Chastel, les gouvernements successifs ont fait procéder à diverses études tant sur la réunion des bibliothèques parisiennes d'histoire de l'art que sur le modèle et les fonctions d'un institut de recherche. Sur la base de ces différents rapports, le gouvernement de Lionel Jospin a entériné le 9 octobre 1998 la réalisation du projet et la mise sur pied d'une association de préfiguration créée le 22 mars 1999. Dans sa configuration actuelle, l'INHA, implanté sur le site Richelieu-Vivienne, regroupe trois bibliothèques spécialisées (bibliothèque d'art et d'archéologie, Bibliothèque centrale des musées nationaux, bibliothèque de l'École nationale supérieure des beaux-arts) auxquelles s'ajoutera la bibliothèque de l'École nationale des chartes. À ces quatre fonds spécialisés devrait s'adjoindre un centre de ressources documentaires offrant photothèque, diapo-thèque et systèmes d'information numériques appliqués à l'histoire de l'art.

L'immeuble Vivienne, qui ouvrira en 2003, abritera des formations doctorales de la région parisienne, des centres de recherche, des sociétés savantes, l'École nationale du patrimoine, les bibliothèques du Centre Louis Gernet et du Centre Gustave Glotz, ainsi que les services administratifs et scientifiques de l'INHA.

La restructuration du quadrilatère Richelieu, organisée autour de la salle Labrouste, concerne l'installation des trois bibliothèques et de l'École nationale des chartes, ainsi que l'accueil et le redéploiement des départements spécialisés de la Bibliothèque nationale de France

Ainsi naîtra un pôle entièrement dédié à l'histoire de l'art et à l'archéologie. Cette concentration inédite en

\*Président de l'Association de préfiguration de l'INHA

\*Directeur du projet bibliothèque de l'INHA

NDLR. En 1992, le Bulletin avait consacré un dossier au projet de regroupement de plusieurs bibliothèques d'art :

« Vers une bibliothèque nationale des arts », n° 154, pp. 33-59

France de chercheurs, conservateurs, bibliothécaires, documentalistes, professionnels de l'art et étudiants de recherche devrait contribuer au renouveau des études dans ces disciplines.

La maîtrise d'ouvrage, confiée au ministère de la Culture et de la Communication pour le compte des trois ministères de tutelle (Culture et communication, Éducation nationale, Recherche), a été déléguée à l'EPMOTC (établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels). Elle porte sur la restructuration des deux bâtiments.

En partenariat avec les grandes institutions européennes et américaines du même type (Warburg et Courtauld à Londres, Institut central d'histoire de l'art à Munich, Bibliothèque Hertziana à Rome, Centre hollandais d'histoire de l'art à La Haye, Institut Getty à Los Angeles), l'Institut national d'histoire de l'art aspire à jouer son rôle dans le contexte international d'une discipline en pleine expansion.

## La bibliothèque et la documentation spécialisée

La réunion des trois bibliothèques et de l'École nationale des chartes s'inscrit dans le périmètre englobant la salle Labrouste, la salle Julien Cain (ancienne salle des catalogues de la BN), huit niveaux de l'ancien magasin central des imprimés de la BN et des espaces intérieurs de traitement des documents donnant sur la rue Richelieu. L'ensemble INHA représentera 15 600 m<sup>2</sup> de surface utile dont 1 290 m<sup>2</sup> pour l'administration et la scolarité de l'École nationale des chartes ; les départements de la BNF occupant 28 700 m<sup>2</sup>.

La préfiguration de ce centre de ressources documentaires spécialisé conduit à faire face à une succession de questions d'ordre documentaire et scientifique mais aussi informatique, administratif ou architectural. Pour l'heure, l'agenda de l'association de préfiguration est déterminé par le calendrier des travaux dans le quadrilatère Richelieu qui devraient permettre d'ouvrir la bibliothèque de l'INHA en 2005.

Les défis que doivent relever les bibliothécaires sont multiples et complexes (l'un d'entre eux – et non des moindres – étant de maintenir l'ouverture des services au public pendant la durée des chantiers documentaires préalables à l'ouverture du site).

L'intérêt du projet est de redéployer dans un lieu historique, éminemment patrimonial, des fonds spécialisés en histoire de l'art et en archéologie sans enfermer ces domaines d'étude et de recherche dans leurs origines. Dans cet esprit, la bibliothèque ne devra pas se limiter à être un conservatoire de collections historiques et prestigieuses, elle devra aussi être conçue comme un labo-

ratoire où les disciplines se font et se transmettent.

Alors qu'il est si fréquent de créer la modernité en rupture totale avec le legs de l'histoire, en tournant le dos aux institutions défailtantes, condamnées à la survie, le projet documentaire de l'INHA est au contraire de réaliser le regroupement de bibliothèques spécialisées reconnues pour la valeur patrimoniale de leurs collections en les associant durablement à la recherche scientifique : dans l'ordre des symboles, il est primordial que le site Richelieu ne puisse être pensé, enrichi et développé sans le site Vivienne.

Trois grands axes de travail répondent à cette ambition. Le premier concerne la mise en œuvre du principe majeur de libre accès aux documents. C'est la liberté du lecteur de consulter la majeure partie des collections rassemblées sans intercession et sans autre justification que l'exercice de cette liberté qui garantira la vitalité scientifique de l'institution. Cet objectif requiert la conduite, en moins de quatre ans, de chantiers techniques de recotation des documents et de reliure des ouvrages les plus fragiles.

Le second axe consiste à anticiper les conditions d'évolution des disciplines prises en compte. Cela suppose la définition d'une nouvelle politique documentaire qui ne sera pas la simple résultante des politiques existantes. Un service de la documentation spécialisée sera créé qui aura pour fonction d'intégrer l'ensemble des ressources documentaires disponibles et indispensables au travail scientifique. Un service particulier présidera à l'organisation des services rendus aux lecteurs, de sorte que le développement des collections, les produits documentaires et les facilités liées à l'exercice de l'enseignement et de la recherche soient en adéquation avec les attentes du public. La volonté de faire de la bibliothèque un lieu d'apprentissage du métier de chercheur sera inscrite dans les missions de l'institution.

Le troisième axe relève de l'architecture intérieure de la bibliothèque. En termes d'aménagement, de symbole et d'usage, le travail d'organisation de la bibliothèque et de rénovation du magasin central entrera pour beaucoup dans l'esprit de l'institution. La salle Labrouste sera-t-elle marquée par l'héritage et l'imaginaire collectifs tant regrettés des lecteurs « condamnés » à Tolbiac ou par les incertitudes et les succès de disciplines renouvelées ?

## Les chantiers documentaires

La mise en libre accès des imprimés et des périodiques, à l'exception des documents spécialisés et des documents anciens, rares et précieux, représente un enjeu considérable par la taille de la collection à traiter, le choix de la classification, l'accessibilité du public à l'ancien magasin central de la BN, transformé en espace de consultation.

On estime à environ 1,3 million le nombre de documents qui seront réunis, mais ce chiffre ne rend pas compte de la diversité de forme et de contenu de ces documents : monographies et périodiques, catalogues d'expositions et de musées, livres anciens, catalogues de vente, recueils d'estampes, dessins d'architecture, photographies et plaques de verre, affiches, archives de collectionneurs et de galeristes, manuscrits reliés, dossiers documentaires, microformes... La documentation électronique complète cet ensemble par une série de banques de données et de cédéroms spécialisés. Actuellement, les bibliothèques ne conservent pas – ou très peu – de documents audiovisuels et ne proposent pas encore de documents électroniques en ligne.

Le libre accès concernera environ 800 000 volumes de documents qu'on peut qualifier de traditionnels (ouvrages, collections de périodiques, catalogues de musées et d'expositions, etc.). Les autres documents seront en magasin et, pour les plus précieux, en réserve.

La recotation – ou ré-indexation en libre accès – constitue à elle seule un chantier exceptionnel qui, par sa taille, à notre connaissance, n'a pas d'équivalent en France. Un groupe de travail se réunit depuis le mois d'août pour étudier la vingtaine de classifications existantes dans les bibliothèques françaises et étrangères spécialisées en his-

toire de l'art ou en archéologie ainsi que les trois grandes classifications encyclopédiques que sont la Dewey, la Classification décimale universelle et celle de la Bibliothèque du Congrès. Pour les bibliothécaires, l'un des enjeux consiste à bien gérer la tension inévitable entre la représentation "fidèle" de collections historiques rassemblées depuis un siècle et demi environ et l'épistémè d'un moment de l'histoire de l'art, tributaire des débats les plus contemporains. Aussi le choix ne sera-t-il pas totalement neutre, et même s'il se veut objectif, reflètera un schéma d'interprétation témoignant d'une certaine conception ou d'une pratique des disciplines concernées. Bibliothécaires et chercheurs auront à en débattre, mais d'ores et déjà, il est exclu que l'INHA construise une nouvelle classification qui lui serait propre.

Le choix de la classification devrait intervenir au début de l'année 2001 pour permettre une recotation des documents d'ici 2004, les opérations matérielles étant regroupées le plus tard possible pour réaliser les ajustements de cotes inévitables.

Les opérations de recotation seront mises en œuvre par des équipes de bibliothécaires qui encadreront des personnels recrutés sur contrat – étudiants engagés dans des formations professionnalisées des métiers du livre,

par exemple. Dans la mesure du possible, il sera également fait appel à des sociétés de service spécialisées.

Le déménagement, probablement en 2004, des quatre fonds et leur redéploiement en libre accès nécessitent une consolidation physique des volumes les plus fragiles ou les plus détériorés. Les bibliothécaires estiment que près de 300 000 documents devraient être reliés ou conditionnés en boîtes d'archives, les documents graphiques et patrimoniaux notamment. Certains documents, tels que les catalogues de vente (au nombre de 220 000) font l'objet de campagnes de microfilmage, d'autres, plus courants, seront simplement protégés et renforcés.

Le programme de numérisation pourrait s'articuler autour des axes suivants :

- numérisation de collections patrimoniales des bibliothèques à titre de préservation (ouvrages incommunicables, rares, précieux), ou de valorisation du patrimoine documentaire pour un public plus large (inédits, originaux, etc.).

- numérisation dans le cadre de programmes scientifiques de l'INHA ou d'institutions partenaires de l'INHA, avec édition de documents jamais publiés ou d'éditions critiques commentées, annotées, manuscrits, etc.

- numérisation d'ouvrages, de séries ou de collections de périodiques anciens, de catalogues de salons ou de musées, non disponibles sur le marché, après négociation, si nécessaire, avec les ayants droit. Il peut alors s'agir de documents en un seul exemplaire mais qui, étant considérés comme usuels par l'ensemble de la communauté scientifique, devraient être accessibles sur place et à distance. Il peut aussi s'agir de documents lacunaires, n'existant dans aucun des fonds réunis. Les produits seraient des documents numérisés accessibles en ligne ou des documents fac-similés réédités par des éditeurs spécialisés.

Le champ documentaire couvert par la bibliothèque de l'INHA a été défini par le rapport Laclotte (1996) : "la bibliothèque fournira des ouvrages de référence pour l'art et l'archéologie, de la préhistoire à nos jours et sur l'ensemble du globe ; elle deviendra le centre de ressources majeur pour l'art occidental y compris l'architecture et l'urbanisme, de l'antiquité classique à nos jours". Il convient d'ajouter qu'elle s'inscrit dans un rapport de complémentarité avec les départements spécialisés de la BnF, redéployés à Richelieu et le réseau des principales institutions documentaires françaises conservant et développant des fonds en archéologie et en histoire de l'art. La réunion d'une telle collection de référence suppose un travail de comblement des lacunes existantes dans les bibliothèques et un renforcement de leurs domaines d'excellence. Au cours de l'année 2000, un groupe de bibliothécaires a encadré des étudiants chargés du recensement des lacunes de périodiques et

de monographies. Cinq axes ont été privilégiés : architectes du XX<sup>e</sup> siècle, corpus et collections relatifs à l'Antiquité classique, principales collections d'éditeurs en histoire de l'art concernant la période médiévale, catalogues des collections permanentes de 600 musées, catalogues raisonnés d'artistes et art contemporain. Pour la documentation électronique, une commission spécialisée vient d'être constituée qui fera des propositions en matière d'accès et d'abonnements aux ressources disponibles sur cédérom et en ligne.

Ce programme de travail constitue l'ébauche d'une politique documentaire de l'INHA qui reste encore en devenir. Elle devra s'appuyer sur une analyse fine des collections existantes et aboutir à la définition d'une politique d'achat adaptée aux programmes scientifiques propres à l'Institut mais aussi aux besoins de la communauté scientifique qu'il a vocation à servir sur place et à distance.

Pour atteindre cet objectif, le centre de ressources documentaires de l'INHA comprendra également un service de la documentation spécialisée dont la vocation sera double : exploiter des fonds documentaires en fonction de programmes de recherche définis par l'INHA et intégrer les produits documentaires réalisés - bibliographies, répertoires, banques de données - dans un système d'information informatisé organisant les liens entre le catalogue, les documents numériques et les banques de données existantes sur le réseau.

L'une des ambitions de l'INHA est de constituer un lieu de recherche et de sociabilité scientifiques dont la bibliothèque sera un élément fondamental. Avec la possibilité qui sera offerte à de jeunes chercheurs, doctorants et pré-doctorants, de travailler sur des programmes documentaires et de participer aux actions d'information bibliographique des usagers, il s'agira de faire de la bibliothèque le creuset d'une initiation à la recherche en histoire de l'art et en archéologie. En organisant, au cœur des missions du futur Institut, des liens organiques forts entre la recherche et la fonction documentaire, le projet vise ainsi une exigence souvent mise à mal dans un pays qui, pour des raisons patrimoniales et d'histoire institutionnelle, a trop souvent séparé artificiellement les instruments de recherche des équipes de recherche.

À cet égard, la définition des besoins des publics que desservira la bibliothèque de l'INHA représente un autre défi. Si l'on connaît bien les publics des départements spécialisés de la BnF et des quatre bibliothèques, il est légitime de penser que le public - les publics - du nouvel équipement ne résultera pas de leur simple agrégation<sup>1</sup>. Surtout, la programmation des espaces Richelieu doit intégrer des attentes qui ne se limiteront pas à la seule consultation de fonds spécialisés. Ainsi, l'INHA souhaite ouvrir sa bibliothèque selon une amplitude horaire



et annuelle la plus large possible, mais il entrera aussi dans ses responsabilités d'assurer une assistance à l'utilisation des instruments de recherche, de proposer des formations à la recherche documentaire spécialisée, de fournir des outils iconographiques adaptés aux méthodes d'enseignement et de recherche, de permettre des accès les plus pertinents possibles à l'ensemble des ressources disponibles via internet ; la vraie difficulté n'étant pas de fournir ces services – ce qui est le lot de la plupart des bibliothèques aujourd'hui – mais d'assurer la meilleure adéquation entre l'offre documentaire et les attentes de publics hétérogènes composés d'étudiants, d'universitaires, de professionnels de l'art, de critiques d'art, d'architectes, de collectionneurs, d'éditeurs, etc. Afin de donner à ce travail d'observation, d'évaluation et d'anticipation des attentes du public les moyens et la visibilité nécessaires, un service nouveau chargé de l'organisation et du fonctionnement des services au public sera créé au sein de la bibliothèque. Il aura pour mission d'évaluer et d'organiser la consultation des documents en libre accès, l'accueil, les renseignements bibliographiques en salle de lecture ainsi que la signalétique, les plannings et la reproduction.

Parmi les nombreux défis qu'il lui faudra relever, ce service devra notamment concilier le principe de gratuité avec la tarification de services ajoutés, qui, dans un monde où l'information spécialisée est de plus en plus rentable, posent la redoutable question de la frontière entre le service public et le profit commercial.

En matière d'informatique documentaire, l'une des priorités de l'INHA est de doter les quatre bibliothèques d'un catalogue commun et d'outils informatiques permettant la réalisation concomitante des opérations d'acquisition, de recotation et de reliure des documents avant l'ouverture de 2005. Il se trouve que les systèmes

informatisés existants sont hétérogènes et qu'il s'agit de concilier l'équipement informatique de ces chantiers avec le calendrier de mise en œuvre d'un nouveau système de gestion de bibliothèque commun. Une première étude d'expertise conseil et d'évaluation, conduite par la société Doxulting, est en cours, préalablement à la réalisation d'un schéma directeur informatique, probablement en 2001.

Dans l'immédiat, l'association de préfiguration définit avec le cabinet de programmation Isabelle Crosnier et les bureaux d'étude Parica Et Pantec le programme détaillé du bâtiment Richelieu qui permettra de lancer le concours de maîtrise d'œuvre. Outre la nécessité d'adapter des équipements, dédiés à l'origine aux imprimés, aux formats des documents conservés par des bibliothèques d'art, la difficulté majeure réside dans la transformation du magasin central Labrouste en espace de consultation ouvert au public. Il y a là un défi technique évident – redoublé par le fait que la salle est inscrite à l'inventaire des monuments historiques – mais aussi de politique scientifique dans la mesure où il s'agit de créer une "bibliothèque post-moderne" dans un temple dix-neuviémiste de la lecture érudite et contrôlée. On voit bien que, après les travaux considérables réalisés pendant une quinzaine d'années à partir de 1932, selon le programme de modernisation de Michel Roux-Spitz, la création de la bibliothèque de l'INHA pourrait constituer un autre moment fort de la transformation des aménagements réalisés par Labrouste entre 1855 et 1875...

---

1. 6 000 lecteurs inscrits dans les 4 bibliothèques pour 210 places de lecture et quelque 8 000 lecteurs accrédités par la BnF à Richelieu pour 340 places, une partie de ce lectorat étant très vraisemblablement commun à toutes ces bibliothèques.